

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS  
SOUS-PREFECTURE DU RAINCY

**ASSOCIATIONS**  
( Loi du 1er juillet 1901 )

**R E C E P I S S E D E D E C L A R A T I O N**  
de  
**MODIFICATION de l'association N°0933002565**

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;  
Vu le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;  
Vu la loi du 9 décembre 1905 et le décret du 16 mars 1906 ;

**Le Sous-Préfet**

Certifie avoir reçu de Monsieur Freddy SILVERA, trésorier  
demeurant 3 avenue Clermont Tonnerre à Aulnay-sous-Bois (93600)

une déclaration en date du 14 janvier 2005

par laquelle est communiquée la modification apportée aux statuts et au bureau

déclarée le 15 octobre 1946

dénommée : **ASSOCIATION CULTUELLE ISRAELITE D'AULNAY-SOUS-BOIS (A.C.I.A)**

dont le siège social est situé au 3 avenue Clermont Tonnerre  
93600 - AULNAY-SOUS-BOIS-

décision prise lors de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2004

LE RAINCY, Le 20 janvier 2005



P/ Le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire Général

  
François PRAVER

**Extrait de la loi du 1er juillet 1901**

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Les modifications statutaires qui porteront sur un changement de titre, de but ou de siège social, devront en outre, faire l'objet d'une insertion au Journal Officiel dans le délai d'un mois au moyen d'un imprimé à retirer à la Préfecture.

6, allée de l'Eglise (accueil du public : 57, avenue Thiers) 93340 Le Raincy

Téléphone : 01 43 01 47 00 - Fax : 01 43 01 48 10

E-mail : sous-prefecture-du-raincy@seine-saint-denis.pref.gouv.fr